

# Capi Vie Plus PM Opportunités

Contrat de capitalisation en unités de compte n° 4052

## PROJET DE CONTRAT VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) BULLETIN DE SOUSCRIPTION

### ENCADRÉ

1. Le contrat Capi Vie Plus PM Opportunités n° 4052 est **un contrat de capitalisation**.

2. Garanties offertes par le contrat Capi Vie Plus PM Opportunités:

Au terme du contrat : paiement d'un capital (point 8<sup>(1)</sup>)

Pour le contrat Capi Vie Plus PM Opportunités dont les droits sont exprimés en unités de compte, **les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers (point 3<sup>(1)</sup>)**.

3. Il n'existe pas de participation aux bénéfices pour le contrat Capi Vie Plus PM Opportunités.

4. Le contrat Capi Vie Plus PM Opportunités comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours. Les modalités de rachat sont indiquées au point 7<sup>(1)</sup>. Les tableaux des valeurs de rachat minimales sur huit ans sont précisés au point 3<sup>(1)</sup>.

5. Les frais prélevés par l'entreprise sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
  - 4,50 % lors de la souscription et lors du versement des primes
- « Frais en cours de vie du contrat » :
  - frais annuels de gestion sur le compartiment en gestion libre sans option :
    - 0,90 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
  - frais annuels de gestion sur le compartiment en gestion libre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés :
    - 1,02 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
  - frais annuels de gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage :
    - 1,40 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
- « Frais de sortie » :
  - option pour la remise de titres en cas de rachat total ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
  - frais prélevés en cas d'arbitrage : 0,80 % des montants arbitrés,
  - frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,10 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi.

Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles du projet de contrat. Il est important que le souscripteur lise intégralement le projet de contrat, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

(1) Tous les points renvoient au Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles

## SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Le soussigné, ci-après désigné souscripteur, demande sa souscription du contrat de capitalisation individuel en unités de compte Capi Vie Plus PM Opportunités de la société d'assurance Suravenir.

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_

Siret : \_\_\_\_\_ Siren : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTÉE PAR

Monsieur  Madame Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Département de naissance: \_\_\_\_\_

Ville/Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### SI LA PERSONNE MORALE EST UNE SOCIÉTÉ<sup>(2)</sup>

- La société est-elle contrôlée par une ou plusieurs personnes physiques détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?

Oui (dans ce cas, compléter la partie "Identification du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)")

Non

- Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ?

Oui (dans ce cas, compléter la partie "Identification du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)")

Non

### SI LA PERSONNE MORALE EST UNE ASSOCIATION, UNE FONDATION OU UNE FIDUCIE<sup>(2)</sup>

- Une ou plusieurs personnes physiques sont-elles titulaires de droits portant sur 25 % au moins de la personne morale, ou ont-elles vocation, par l'effet d'un acte juridique, à le devenir ?

Oui (dans ce cas, compléter la partie "Identification du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)")

Non

- Dans le cas d'une fiducie, une ou plusieurs personnes physiques ont-elles la qualité de constituant, de fiduciaire ou de bénéficiaire ?

Oui (dans ce cas, compléter la partie "Identification du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)")

Non

### IDENTIFICATION DU(DES) BÉNÉFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)<sup>(3)</sup>

En cas de réponse positive à l'une des 4 questions précédentes, merci de bien vouloir compléter le tableau suivant pour chaque bénéficiaire effectif, ainsi que l'annexe au bulletin de souscription "Identification du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)"

Civilité	Nom	Nom de naissance	Prénom(s)	Lien avec la personne morale
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme				
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme				
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme				
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme				

### Merci de joindre impérativement à ce bulletin de souscription :

- un extrait kbis de moins de 3 mois mentionnant le nom de la personne physique qui représente la personne morale pour la présente souscription,
- la photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité du signataire du contrat,
- une copie des statuts de la personne morale,
- une copie des pouvoirs accordés au signataire du contrat l'habilitant à engager la personne morale.

### CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT CAPI VIE PLUS PM OPPORTUNITES

#### DURÉE DE VOTRE SOUSCRIPTION

Durée de la souscription : \_\_\_\_ ans (minimum 8 ans, maximum 99 ans)

(À défaut de durée renseignée par le souscripteur, la durée du contrat sera de 99 ans)

#### CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Choisir une seule option parmi celles proposées :

Je choisis la **gestion libre** (sous réserve d'un encours minimum de 50 000,00 €) pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir.

Je choisis le mandat d'arbitrage (sous réserve d'un encours minimum de 5 000,00 €).

(Dans ce cas, merci de compléter aussi le bulletin "mandat d'arbitrage")

**VERSEMENT INITIAL**

Cocher cette case s'il s'agit d'un transfert en entrée vers Capi Vie Plus PM Opportunités (En cas de transfert issu d'un contrat de type multisupport, ne pas renseigner de montant pour le versement initial, ni pour les valeurs de rachat)

Origine de votre souscription :

Transfert total du contrat \_\_\_\_\_ (nom du contrat) n° \_\_\_\_\_

Date d'origine fiscale : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Montant brut du versement initial : \_\_\_\_\_ € (minimum 50 000,00 €)

Frais à l'entrée : \_\_\_\_\_ % (4,50 % maximum) soit \_\_\_\_\_ €

Montant net : \_\_\_\_\_ €

<i>Compartiment en mandat d'arbitrage merci de compléter le bulletin " mise en place de mandat d'arbitrage "</i>	<i>Compartiment en gestion libre</i>
Part du montant total brut : _____ % Montant brut en mandat d'arbitrage : _____ € (minimum 5 000,00 €) Montant net en mandat d'arbitrage : _____ €	Part du montant total brut : _____ % Montant brut en gestion libre : _____ € (minimum 10 000,00 €) Montant net en gestion libre : _____ €

Réglé par :

chèque (libellé à l'ordre exclusif de Suravenir)

prélèvement sur mon compte bancaire (veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)

virement (Compte Crédit Mutuel Arkéa - IBAN : FR76 1558 9297 5304 5439 9654 218 // BIC : CMBRFR2BARK)

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds :

Héritage / donation

Cession de bien

Vente d'actifs immobiliers

Épargne déjà constituée

Capitaux activité professionnelle

Gains aux jeux

Indemnisation / dommages intérêts

Crédit

En fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération, merci de joindre un justificatif <sup>(3)</sup>

**RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL**

En cas de choix de la gestion libre uniquement

Je répartirais mon versement initial sur les supports suivants <sup>(5)</sup> :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Total : 100 %

**VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT Capi Vie Plus PM Opportunités <sup>(3)</sup>**

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

En cas de transfert en entrée, les valeurs de rachat personnalisées seront communiquées à l'assuré dès le montant du versement initial connu.

**SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE**

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

- Sur le compartiment en gestion libre sans option :  $100 \times (1 - 0,90 \%) = 99,1000 \text{ UC}$
- Sur le compartiment en gestion libre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés :  $100 \times (1 - 1,02 \%) = 98,9800 \text{ UC}$

- Sur le compartiment en mandat d'arbitrage :  $100 \times (1 - 1,40\%) = 98,6000$  UC
- La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc :
- de  $99,1000 \times$  valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sur le compartiment en gestion libre sans option
  - ou de  $98,9800 \times$  valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sur le compartiment en gestion libre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés
  - ou de  $98,6000 \times$  valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sur le compartiment en mandat d'arbitrage.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG).

**Complétez les montants suivants qui seront reportés sur le tableau suivant :**

(A) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros  
 (A) : \_\_\_\_\_ €

(B) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros  
 (B) : \_\_\_\_\_ €

(C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros  
 (C) : \_\_\_\_\_ €

(D) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros  
 (D) : \_\_\_\_\_ €

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre sans option	99,1000	98,2081	97,3242	96,4483	95,5803	94,7201	93,8676	93,0228
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés	98,9800	97,9704	96,9711	95,9820	95,0030	94,0339	93,0748	92,1254
Cumul des primes brutes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)
Cumul des primes nettes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage	98,6000	97,2196	95,8585	94,5165	93,1933	91,8886	90,6021	89,3337
Cumul des primes brutes	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)
Cumul des primes nettes	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du Projet de Contrat Valant Note d'Information (Réf. 5427) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon contrat, me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

A cet effet, j'ai choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le souscripteur du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de Vie plus, relative à ma (notre) souscription du contrat Capi Vie Plus PM Opportunités (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par Suravenir ou Vie plus au sein de mon espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma messagerie personnelle à l' (aux) adresse(s) électronique(s) que j'ai indiquée ci-dessus.

Je suis informé(e) pouvoir renoncer à la présente souscription pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je suis informé(e) de la conclusion du contrat Capi Vie Plus PM Opportunités matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Suravenir - 232 rue Général Paulet - 29802 Brest Cedex 9 ou gestion.cgpi@suravenir.fr

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat Capi Vie Plus PM Opportunités que j'ai signée le (\_\_\_\_\_) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma (notre) renonciation est le suivant : (\_\_\_\_\_)". Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature)".

En cas de vente à distance, je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir, Service Relations Clients, 232 rue du Général Paulet, BP 103, 29802 BREST Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par des conditions particulières. Si elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer votre distributeur.

### LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROJET DE CONTRAT

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____ Signature du représentant légal précédée de la mention "Lu et approuvé"	Souscription présentée par : Signature et cachet du conseiller / Code :
--	--

(1) Tous les points renvoient au Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles

(2) L'identification des bénéficiaires effectifs est une obligation légale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (articles L. 561-2-2 et L. 561-5 I du Code monétaire et financier).

(3) Sont considérées comme personnes physiques exerçant un contrôle sur un organe de la société, des personnes ayant un mandat formel au niveau du Conseil d'Administration de la société. Sont aussi à prendre en compte, toutes les personnes physiques ne détenant pas de participation majoritaire dans la société ou de mandat formel mais exerçant de fait un contrôle de même nature sur la société, c'est-à-dire étant capables d'influencer la nomination de la majorité des membres du Conseil d'Administration ou des cadres dirigeants, ou d'influencer de manière décisive l'orientation de la société.

(4) Se reporter au document "Comment remplir votre Projet de Contrat Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de Souscription ?"

(5) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement des Conditions Contractuelles ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à la souscription ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.



**SURAVENIR** - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).



**Vie Plus** Filière de Suravenir dédiée aux CGPI : Tour Ariane - La Défense 9 - 5 place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense Cedex. Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués \**

**Nom / Prénom(s)\* :** \_\_\_\_\_  
*Nom / Prénom(s) du débiteur*

**Adresse\* :** \_\_\_\_\_  
*Numéro et nom de la rue*  
\_\_\_\_\_  
*Code postal Ville*  
\_\_\_\_\_  
*Pays*

**Coordonnées du compte\* :** \_\_\_\_\_  
*Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)*  
\_\_\_\_\_  
*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)*

**Nom du créancier :** SURAVENIR

**Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) :** FR37ZZZ263184

**Adresse :** 232 rue Général Paulet  
29802 Brest cedex 9  
France

**Type de paiement\* :**  Paiement récurrent / répétitif <sup>(1)</sup>  
 Paiement ponctuel <sup>(2)</sup>

**Signé à\* :** \_\_\_\_\_ **le\* :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
*Lieu Date*

**Signature(s)\* :**  
*Veillez signer ici*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.  
(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.